Pierre-Stéphane PROUST 10 rue des petites chaussées 14112 Biéville-Beuville

Tél: 02.31.53.74.55

E-Mail: psproust@laposte.net N° de SIRET: 494 435 654 00012

DMEDIATH, Nº 18,666

# CONTRAT DE PRÊT DE L'EXPOSITION : « L'Histoire du Manga »

## **EMPRUNTEUR**

Nom: Ville de Royan

Adresse: 80 avenue de Pontaillac – 17200 ROYAN

Téléphone : 05 46 39 56 56 Siret : 211 703 061 00013

Code APE: 751 A

Licence n°: 1-1072975; 2-1072976; 3-1072977

« La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales ».

#### CORRESPONDANT

Nom: Madame Adeline MASSÉ

Adresse: Médiathèque - 1 rue de Foncillon - 17200 ROYAN.

Tél: 05 46 39 32 10 E.Mail: mediatheque@mairie-royan.fr

## **EXPOSITION**

Titre: L'Histoire du Manga

Lieu: Médiathèque - 1 rue de Foncillon - 17200 ROYAN.

Date sur site du : mardi 6 novembre au mercredi 5 décembre 2018.

#### SÉCURITE

Alarme anti-intrusion:

-oui-

non

# MONTAGE ET DÉMONTAGE DE L'EXPOSITION

Responsable: Madame Adeline MASSÉ

PRÊTEUR : Pierre-Stéphane PROUST

10 rue des petites chaussées

14112 Biéville-Beuville

## **FOURNITURES**

## Cadres

- 24 cadres plexiglas avec documents originaux 30x40cm et 40x50cm (100€ pièce, soit 2400€)

# Objets et documents (vitrine)

- 1 rouleau de 1817 (500€)
- 1 recueil de 1803 sur le kabuki (500€)
- 1 petit journal 1895 (Maru Maru) (100€)
- 1 poupée japonaise ancienne (50€)
- 4 mangas (20<sup>ème</sup> siècle) (25€ pièce soit 100€)



## **Divers**

- 1 carton de conditionnement avec plan de rangement
- 12 fiches explicatives A4 plastifiées
- 7 petits cartels pour les documents de la vitrine
- 1 quiz

#### CONDITIONS DE CONSERVATION

L'exposition doit être restituée dans l'état où elle a été empruntée. Si des détériorations sont constatées au retour de l'exposition, l'emprunteur s'engage à réaliser ou régler les restaurations nécessaires.

Le local d'exposition doit être un lieu sûr, surveillé ou équipé d'un système d'alarme.

Les œuvres ne devront pas être exposées en plein soleil à quelconque moment de la journée.

## **ASSURANCE**

L'assurance durant l'exposition est à la charge de l'emprunteur.

## La valeur de l'exposition s'élève à 3650 €.

Nom de l'assureur : GRAS et SAVOYE

Adresse: Immeuble Quai 33 - 33/34 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 PUTEAUX Cedex

Tél: 01 41 43 50 00

## TRANSPORT ET EMBALLAGE

Nom du transporteur : LA POSTE (Colissimo avec assurance) (étiquette retour ou réexpédition fourni)

## **CLAUSES**

En cas d'annulation du présent contrat par l'emprunteur, celui-ci s'engage à verser 25% du coût de la location de l'exposition (hors transport) au prêteur M. Proust

# CONTRAT, COÛT ET REGLEMENT DU PRÊT

Le contrat de prêt devra être établi avant le départ de la collection.

Le montant du prêt de l'exposition s'élève à 715 € TTC + 80 € (port) soit 795 € TTC.

pour une durée d'exposition de 4 semaines sur site, soit du mardi 6 novembre au mercredi 5 décembre 2018.

La totalité de la facture sera réglée dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois suivant l'exposition.

Par la signature du présent contrat, l'emprunteur s'engage à observer les règles du contrat de prêt et à prendre toutes les mesures de sécurité opportunes pour restituer la collection dans l'état où elle lui a été confiée et la garantir contre tout risque quel qu'il soit, sans limitation, ni réserve.

À Royan (en quatre exemplaires), le 31 octobre 2018

Signature de l'emprunteur :

Signature du prêteur :

M. Jean-Paul CLECH

Premier-Adjoint

M. Pierre-Stéphane Proust

Pour le maire et par délégation,

Bon pour accord

Le 29 octobre 2018